

Loi électorale du Canada

les délais des différentes étapes qui doivent se succéder. Il est également important que les députés signalent à l'attention de la Chambre le climat ou le milieu dans lequel cette réforme va s'effectuer. Vous ne pouvez pas exercer les responsabilités que les Canadiens vous ont confiées en étudiant une mesure législative bien délimitée sans essayer d'examiner, dans la mesure du possible, ses répercussions sur l'ensemble du système.

Le débat constitutionnel aurait peut-être été plus instructif si on avait attaché davantage d'attention non pas aux détails de la résolution sur laquelle la décision portait mais aux grands principes et au cadre général de la relation qui unit les Canadiens à leur gouvernement. Voilà sur quoi porte une constitution.

Une loi sur les élections et ses différents articles concernent les droits qu'ont les électeurs canadiens de choisir leur groupe de pairs qui devient leur jury. Dans le cas de la politique fédérale, c'est à la Chambre que se trouve ce groupe de pairs ou ce jury. Ce n'est qu'après mûre réflexion et c'est seulement dans le contexte de notre régime parlementaire particulier que l'on peut entreprendre de modifier la relation qui existe entre l'électeur individuel et le droit ou l'obligation qu'il a de choisir ses représentants.

J'ai un mauvais présage à l'égard des répercussions de ce changement qui est projeté. Ce qui est à la base de cette impression, ce sont les mécanismes. Lors du débat sur la constitution, j'ai trouvé qu'il était presque malheureux que ce soit le gouvernement, un petit groupe de députés ayant des intérêts à long terme à défendre, qui présente cette mesure législative à la Chambre. Je me demande à quoi aurait ressemblé la résolution sur la constitution si le groupe consultatif avait été composé de Canadiens intelligents n'ayant aucun intérêt dans cette source de pouvoir qu'est la Chambre des communes du Canada. Il aurait mieux valu qu'un groupe consultatif présente des idées, des suggestions et un projet de loi éventuel à la Chambre, et qu'ensuite, tous les députés aient la possibilité d'en débattre librement et de se prononcer par un vote libre.

J'ai eu la même idée au sujet de ce projet de modification de la loi électorale. Il faudrait que nous entamions à la Chambre l'étude des modifications proposées en tenant pour acquis que les ministériels, les députés du parti libéral, aiment siéger de ce côté-là de la Chambre, qu'ils aiment avoir la responsabilité de former un cabinet et de décider des mesures législatives présentées. Cependant, quand ils proposent une mesure touchant la réforme électorale, peuvent-ils faire preuve d'objectivité et ne pas se méfier des conséquences de la réforme qu'ils proposent? Leur première préoccupation n'est-elle pas d'être réélus à la Chambre? Je prétends, monsieur l'Orateur, que c'est beaucoup demander à un homme ou à une femme. C'est beaucoup trop demander au cabinet actuel. Beaucoup trop. Tout ce qui s'est passé à la Chambre depuis la formation de ce cabinet nous pousse inexorablement à la conclusion que les décisions sont prises d'abord et avant tout en vue de conserver le pouvoir politique.

M. Kilgour: C'est son seul principe.

M. Hawkes: Mon voisin dit que c'est son seul principe.

Si, comme nous l'avons vu à propos de la constitution et du Programme énergétique national, le cabinet propose des lois qui ne sont pas dans l'intérêt du Canada mais qui favorisent sa réélection, et si c'est là son grand principe, nous pouvons nous

attendre à le retrouver dans une proposition de réforme électorale présentée par le gouvernement.

Je demande aux députés de réfléchir à ceci: si le premier article de ce bill prévoyait que le cabinet et le premier ministre (M. Trudeau) sont tenus par la loi de choisir et d'annoncer la date des prochaines élections au moins 12 mois à l'avance, nous pourrions alors adopter une attitude différente vis-à-vis de cette mesure. En parlant aux Canadiens, on se rend compte que les périodes électorales leur paraissent parfois trop longues. Il est un peu plus difficile, et il faut un peu plus de temps, d'énergie et de finesse pour se rendre compte que c'est le gouvernement, et lui seul, qui peut fixer la date des élections générales fédérales. Le gouvernement est donc le seul à connaître longtemps d'avance la date des prochaines élections fédérales.

Nous n'avons pas à remonter très loin dans l'histoire pour démontrer que le gouvernement, le cabinet, les députés d'arrière-ban, les bailleurs de fonds et certains autres connaissent avec de plus en plus de certitude et longtemps d'avance la date des prochaines élections fédérales. La campagne commence ce jour-là. Les ministériels le savent d'avance. Ils peuvent commencer à planifier leurs campagnes publicitaires et leur documentation électorale et à recruter leurs bénévoles. Le système actuel leur donne un avantage injuste.

● (1540)

Si l'on examine ce qui s'est passé pendant les toutes dernières campagnes électorales, on constate que l'argent des contribuables a servi au parti au pouvoir au début de la campagne. On peut examiner les mesures présentées à la Chambre pendant les 30 jours qui ont précédé la dissolution de la Chambre avant des élections générales. Dans la plupart des cas, on peut se demander s'il n'y a pas un certain élément de chantage. On peut voir ce que les ministres du cabinet font avec les avions du gouvernement dans le mois qui précède la dissolution de la Chambre avant des élections. On peut voir comment ils profitent de leurs communiqués, de leur personnel et de l'endroit où ils se trouvent. C'est une situation injuste qui existe depuis que le Canada est devenu un pays. La seule chose qui peut empêcher les ministériels d'exploiter cette situation, c'est leur propre intégrité.

Le bill à l'étude contient plusieurs pages. De toute évidence, il a été présenté parce que des ministériels ont décidé de profiter de l'avantage qu'ils auront pendant quatre ans pour douze journées supplémentaires. Ils veulent réduire la possibilité d'être défaits, la possibilité que tous les partis puissent jouer franc jeu par encore douze jours. Je veux lancer un défi aux députés d'en face. Ils peuvent avoir leur période électorale de 47 jours, probablement avec l'appui unanime de la Chambre, à une seule condition. Qu'ils annoncent la date des prochaines élections fédérales au moins six mois et peut-être même douze mois à l'avance afin que tous les partis aient les mêmes chances de planifier, de désigner leurs candidats et de réunir des fonds. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre me dit de derrière le rideau: «Nous ne sommes pas aussi bêtes que vous. Nous croyons qu'il faut s'accrocher au pouvoir.»

M. Collenette: Je n'ai pas dit cela.

M. Hawkes: Cela justifie amplement les affirmations que je viens de faire. Si le bill est adopté, est-ce que j'en deviendrai une victime? Non. Je suis avantagé par rapport à tous ceux qui